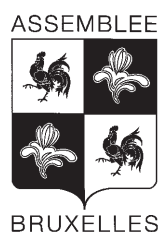


Assemblée de la Commission communautaire française



27 avril 2004

SESSION ORDINAIRE 2003-2004

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la lutte contre
le VIH/SIDA**

déposée par

Mme Caroline PERSOONS, MM. Paul GALAND, Serge de PATOUL,
Mme Françoise SCHEPMANS, MM. Mahfoudh ROMDHANI, Michel LEMAIRE
et Mme Dominique BRAECKMAN

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par M. Joseph PARMENTIER

SOMMAIRE

1. Exposé des auteurs de la proposition	3
2. Discussion	3
3. Examen et vote des référants, considérants et du dispositif	4
4. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.....	4
5. Approbation du rapport.....	5
6. Texte adopté par la commission	6

Ont participé aux travaux : M. Alain Adriaens (supplée M. Fouad Lahssaini), Mme Dominique Braeckman, MM. Paul Galand (vice-président), Joseph Parmentier, Mmes Caroline Persoons (supplée Mme Danielle Caron), Marie-Jeanne Riquet, M. Mahfoudh Romdhani (remplace M. Michel Moock).

Absent(e)s : Mmes Françoise Bertieaux, Danielle Caron (suppléée), MM. Marc Cools, Vincent De Wolf (excusé), Mme Béatrice Fraiteur, MM. Fouad Lahssaini (suppléé), Michel Moock (remplacé), Joël Riguelle.

A également assisté à la réunion : Mme Viviane Van Gelder (experte du groupe PS).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 27 avril 2004, la proposition de résolution relative à la lutte contre le VIH/SIDA, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Paul Galand, Serge de Patoul, Mme Françoise Schepmans, MM. Mahfoudh Romdhani, Michel Lemaire et Mme Dominique Braeckman.

M. Joseph Parmentier a été désigné en qualité de rapporteur.

1. Exposé des auteurs de la proposition

Mme Caroline Persoons (MR) remercie M. Paul Galand pour son étroite collaboration à la rédaction du texte de la proposition de résolution relative au VIH/SIDA.

Elle observe que le SIDA reste un fléau qui s'installe plus spécialement dans les pays défavorisés du monde et insiste pour que tout soit mis en œuvre tant au niveau de la recherche scientifique, du travail sur le terrain qu'au niveau du travail parlementaire afin d'endiguer ce fléau.

Elle rappelle le rôle de coordination qu'a joué l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui a réuni les parlements francophones afin de les aider à lutter plus efficacement contre le SIDA.

Lors de sa dernière réunion, l'APF a décidé notamment d'organiser le 1^{er} décembre de chaque année, une journée mondiale de lutte contre le SIDA.

A l'initiative du coordonnateur de la section de la Communauté française de Belgique à l'APF, les parlements francophones de Belgique, soit le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Parlement wallon et l'Assemblée de la Commission communautaire française ont déjà eu l'occasion de se réunir le 1^{er} décembre 2003.

A cette occasion, les commissions réunies de la Santé, des Matières sociales, des Sports et de l'Aide à la Jeunesse du Parlement de la Communauté française, de l'Action sociale, du Logement et de la Santé du Parlement wallon et de la Santé de l'Assemblée de la Commission communautaire française ont auditionné le Docteur N. Clumeck, directeur général médical du Centre hospitalier universitaire Saint-Pierre sur l'état actuel de l'épidémie et les espoirs thérapeutiques prévisibles.

Elles ont également entendu les exposés de Mme Nicole Maréchal, ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, un représentant du cabinet du ministre M. Detienne chargé des

Affaires sociales et de la Santé ainsi que M. Didier Gosuin, membre du Collège chargé de la Santé qui ont fait le point sur les actions en cours au niveau de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française par leur gouvernement respectif.

M. le député Paul Galand, coordonnateur de la section APF de la Communauté française de Belgique du réseau parlementaire de la lutte contre le VIH/SIDA présenta la résolution de Yaoundé et le plan d'actions de l'APF.

Les commissions réunies des trois parlements francophones ont ensuite envisagé l'adoption, chacune, dans leur parlement, d'une résolution commune visant à organiser à l'avenir chaque 1^{er} décembre, une journée mondiale de la lutte contre le SIDA.

Mme Persoons déclare que l'objectif de cette proposition de résolution est de pérenniser cette première réunion du 1^{er} décembre 2003 et qu'à l'avenir, chaque 1^{er} décembre de l'année, les trois commissions en charge de la Santé des trois parlements francophones de Belgique puissent se réunir afin d'entendre leur ministre respectif sur leur politique en matière de lutte contre le SIDA mais également d'entendre le secteur associatif qui joue un rôle primordial en matière de prévention, de recherche et de soutien des personnes malades du SIDA ainsi que leur famille qui bien souvent font l'objet de discriminations au sein de la société.

Elle conclut que cette résolution est un engagement de l'Assemblée de la Commission communautaire française de poursuivre le travail accompli par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et invite à ce titre le Collège à poursuivre la concertation avec les gouvernements des autres niveaux de pouvoir afin de mettre en place des politiques coordonnées visant à optimiser la lutte contre le VIH/SIDA en Belgique.

2. Discussion

M. Mahfoudh Romdhani (PS) remercie Mme Caroline Persoons, co-auteure, pour la présentation de son exposé et remercie vivement le groupe Ecolo de sa présence, ce qui permettra d'assurer le quorum indispensable pour l'adoption du texte de la proposition de résolution.

M. Paul Galand (Ecolo), vice-président, se réjouit de ce que cette résolution implique pleinement l'Assemblée de la Commission communautaire française en tant qu'assemblée parlementaire dans la demande de l'APF ce n'est que chaque parlement francophone inscrit dans la francophonie prenne une initiative significative lors de la journée mondiale de lutte contre le SIDA le 1^{er} décembre de chaque année.

Il félicite la présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire française et la section APF de la Communauté française de Belgique pour leur rôle d'aiguillon qu'ils ont joué afin de mettre sur pied une initiative originale.

Au même titre que Mme Persoons, il rappelle que c'est la première fois qu'en Belgique trois commissions qui ont en charge les matières de la santé des trois parlements francophones du pays se réunissent sur le thème de la lutte contre le SIDA. Un des objectifs est de pérenniser cette initiative en l'élargissant au niveau des parlementaires fédéraux; ce qui permettrait à chaque député d'avoir une vue d'ensemble des actions menées dans le cadre de la lutte contre le SIDA et ce grâce notamment à l'exposé des ministres des gouvernements respectifs qui feraient rapport chaque 1er décembre y compris le ministre fédéral ou un de ses représentants.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle qu'à l'occasion de la réunion des coordonnateurs européens du réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie Région – Europe dans les locaux de l'Assemblée le 21 avril dernier, l'accent a été mis sur la recrudescence du SIDA depuis 1997 en Belgique et la nécessité de faire de la prévention auprès des jeunes adolescents dans la mesure où aucun traitement curatif ne permet à ce jour de guérir de la maladie du SIDA.

M. Paul Galand (Ecolo) ajoute que le 1^{er} décembre de chaque année, les parlementaires francophones du pays auront l'occasion d'entendre également le coordonnateur de la section APF de la Communauté française de Belgique, membre du réseau parlementaire de la lutte contre le VIH/SIDA.

3. Examen et vote des référants, considérants et du dispositif

Les référants et les considérants ne suscitent aucun commentaire et sont adoptés à l'unanimité des 7 membres présents.

Un correctif technique est apporté au premier paragraphe du dispositif de la proposition de résolution.

Il y a lieu de remplacer les mots « Communauté commune française » par les mots « Commission communautaire française ».

Moyennant le correctif technique, le premier paragraphe du dispositif est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

Au deuxième paragraphe du dispositif, un amendement n° 1 est déposé par Mmes Caroline Persoons, Dominique Braeckman, MM. Paul Galand et Mahfoudh Romdhani libellé comme suit :

« à l'avant-dernier paragraphe, ajouter à la fin du paragraphe :

« ... et qu'à cette occasion, tout acteur impliqué dans la lutte contre le VIH/SIDA et susceptible d'apporter une contribution digne d'intérêt au débat puisse être invité ». ».

Justification

- L'implication du secteur concerné, des associations oeuvrant pour lutter contre le SIDA, prévenir la contamination et accompagner des personnes atteintes ou leurs familles est un point important.
- L'harmonisation par rapport à la résolution déposée au Parlement de la Communauté française et au Parlement wallon.

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité des 7 membres présents et l'avant-dernier paragraphe du dispositif tel qu'amendé est adopté par le même vote.

Un deuxième correctif technique est apporté à la première ligne du dernier paragraphe du dispositif.

Il y a lieu de remplacer le mot « gouvernement » par le mot « Collège » qui est un terme plus approprié.

Au troisième et dernier paragraphe du dispositif, un amendement n° 2 est déposé par Mmes Caroline Persoons, Dominique Braeckman, MM. Paul Galand et Mahfoudh Romdhani libellé comme suit :

« au dernier paragraphe du dispositif, il y a lieu de remplacer » ... à se concerter « par » à poursuivre la concertation » ».

Justification

Harmonisation des textes.

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

Moyennant le correctif technique, le dernier paragraphe du dispositif tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

4. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance au rapporteur et au vice-président pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Joseph PARMENTIER

Le Vice-Président,

Paul GALAND

6. Texte adopté par la commission

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Considérant l'énorme défi que représente l'épidémie du VIH/SIDA pour la santé publique et le développement social ainsi que les graves conséquences qu'entraîne cette pandémie dont les victimes ne cessent de croître;

Consciente de la progression de la pandémie du sida dans le monde;

Vu l'augmentation du nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA et du nombre de malades en Belgique;

Considérant que la lutte, en ce incluse la prévention, contre le VIH/SIDA est une priorité en matière de santé publique;

Qu'une coordination des politiques est indispensable afin d'intégrer la prévention primaire, secondaire et tertiaire;

Considérant la résolution de l'Assemblée parlementaire francophone du 8 juillet 2000 qui a décidé de faire de la lutte contre le VIH/SIDA l'une de ses priorités absolues;

Vu le nouveau plan d'actions 2003-2004 ainsi que la résolution adoptés à Yaoundé en octobre 2003 par le réseau de la lutte contre le VIH/SIDA, constitué au sein de l'APF;

Attendu que ces décisions du réseau furent entérinées par le Bureau de la commission de l'éducation, de la communi-

cation et des affaires culturelles de l'APF lors de sa réunion du 14 novembre 2003;

Considérant la décision de la Régionale Europe de l'APF de dynamiser ce réseau, en invitant, à Bruxelles, le 21 avril 2004, l'ensemble de ses coordonnateurs européens à échanger les initiatives parlementaires prises en matière de lutte contre le VIH/SIDA et à auditionner des experts d'horizons différents, en présence de coordonnateurs africains;

Sollicite la section de la Communauté française de Belgique de l'APF d'organiser, en collaboration avec l'Assemblée de la Commission communautaire française, le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre de chaque année ou le jour ouvrable qui précède, une rencontre des parlementaires francophones belges, siégeant tant dans les entités fédérées que dans les instances fédérales, afin que le coordonnateur représentant la section de la Communauté française de Belgique, au sein du réseau de lutte contre le VIH/SIDA, puisse leur faire rapport sur les actions de celui-ci.

Souhaite que les ministres des différents niveaux de pouvoir, ayant la santé dans leurs attributions, présentent lors de cette séance informelle, un rapport annuel sur leurs politiques respectives en matière de lutte contre le VIH/SIDA et qu'à cette occasion, tout acteur impliqué dans la lutte contre le VIH/SIDA et susceptible d'apporter une contribution digne d'intérêt au débat puisse être invité;

Invite son Collège à poursuivre la concertation avec les gouvernements des autres niveaux de pouvoir afin de mettre en place des politiques coordonnées visant à optimiser la lutte contre le SIDA.

0504/5634
I.P.M. COLOR PRINTING
☎ 02/218.68.00